



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-20) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE
AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9823H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.212-26 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 février 1961 portant à 11 le nombre de conseillers municipaux au sein du Comité de la Caisse des écoles ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles, notamment l'article 7 relatif à la composition du Comité de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 désignant 11 délégués pour le représenter au sein du Comité de la Caisse des écoles ;

Vu la démission de Monsieur Bruno Camelot de son siège de Conseiller municipal en date du 2 avril 2022 ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles ;

D É S I G N E

à la majorité (3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER,)

-M. Pierre LEBEAU

en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé